COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

<u>Confidential</u> <u>Projet</u>

260ème SEANCE BALE, MARDI 12 NOVEMBRE 1991(1)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal des 258ème et 259ème séances respectivement.(2)
- II. Surveillance des développements et politiques économiques et monétaires de la Communauté.(3)
- III. Adoption par le Comité du rapport aux Ministres des Finances de la CEE relatif à l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours des mois de septembre et d'octobre et des premiers jours de novembre 1991.(4)
- IV. Cadre commun de surveillance des politiques monétaires: exercice ex ante portant sur l'examen des objectifs de politique monétaire envisagés pour l'année 1992.(5)
- V. Union économique et monétaire.(6)
- VI. Autres questions relevant de la compétence du Comité:
 - Dépenses encourues par le Comité au troisième trimestre de 1991.(7)
 - Problèmes techniques liés à l'introduction de billets de banque communs.(8)
- VII. Date et lieu de la prochaine séance.

⁽¹⁾ La séance s'ouvrira juste après la séance restreinte (salle C) qui commencera à 9 h 30 et peut durer quelque vingt minutes. La séance du Comité plénier se poursuivra probablement l'après-midi.

⁽²⁾ Le projet de procès-verbal de la 258ème séance a été diffusé le 15 octobre 1991. Celui de la 259ème séance sera diffusé peu de temps après.

⁽³⁾ La surveillance sera préparée par le Sous-Comité de politique des changes (groupe de surveillance) et le Comité des Suppléants, à partir des documents ("graphiques surveillance", "graphiques taux de change effectifs", "tableaux de la concertation" et "série mensuelle de statistiques") qui seront élaborés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.

- (4) Le projet de rapport préparé par le Secrétariat et mis au point par le groupe de concertation sera remis à Bâle aux Gouverneurs.
- (5) L'examen ex ante se fondera sur le Rapport No 6 du Sous-Comité de politique monétaire ("Intentions de politique monétaire pour 1992") qui sera distribué sous peu.
- (6) Suivi des réunions récentes de la CIG (voir, en particulier, le résumé effectué par le Secrétariat des réunions des ler, 7, 8 et 22 octobre 1991; le résumé de la réunion du 4 au 5 novembre 1991 suivra sous peu), et notamment une discussion de l'opinion des Gouverneurs sur les articles concernés du projet de Traité et de statuts présentés par la présidence le 28 octobre 1991.
- (7) Un exposé oral sera fait en séance au nom du Comité d'affaires financières.
- (8) Voir la lettre de M. van Droogenbroeck au Président du Comité des Gouverneurs en date du 27 septembre 1991.